

Assemblée Générale Sauvegarde de Saint-Clair
25 octobre 2025
Salle de la mairie, 10h

20 présents, dont 7 du conseil d'administration, **2 procurations**.

Le président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes. Il note que depuis le début l'association compte chaque année 60 adhérents environ, et que cette année 2025 nous en avons 73.

Rapport d'activités

Les activités en 2025 peuvent être répertoriées en 5 rubriques :

1) Organisation de manifestations culturelles

- Organisation avec Les Sentiers d'Ar' Lire de 4 concerts + 1 exposition en 2025. 300 entrées environ (dont 170 payantes) pour un coût de 3 300 € ; location d'un piano pour le dernier concert (472 €) ;
Chaque concert est suivi d'un « pot de l'amitié » offert gracieusement et préparé par des bénévoles. Les boissons sont offertes gracieusement à l'association (don en nature) ;
C'est à chaque fois un bon moment de convivialité et d'échanges ;
- Pour 2026 le programme est déjà arrêté avec 5 manifestations prévues (voir document) ;
- Organisation des crèches en 2024/2025 et 3 crèches sont prévues en 2025/2026 ;
- Ouverture de l'église pour les Journées Européennes du Patrimoine le we du 20/21 septembre. Nous avons eu cette année peu de visiteurs ;
- Signature d'une convention avec la paroisse (Stéphane Ligier) fixant les conditions d'occupation de l'église pour l'organisation des manifestations. Par rapport à la convention type, nous proposons 50 € par concert, et l'autorisation d'offrir le « verre de l'amitié » à la fin des concerts.

Mr le curé Stéphane Ligier pose le problème de la sécurité liée au nombre de personnes présentes. Il faut se renseigner auprès des personnes chargées des conseils de sécurité.

2) Communications

- Edition de trois documents :
 - un document «*Manifestations organisées dans l'église Saint-Clair depuis 2022*» remémorant toutes les manifestations organisées depuis 2022 avec Les Sentiers d'Ar' Lire ;
 - un document «*Manifestations organisées dans l'église Saint-Clair en 2025*» remémorant toutes les manifestations organisées en 2025 avec Les Sentiers d'Ar' Lire ;
 - un document «*Montfroc, pour la valorisation de son patrimoine*», présentant des fiches de valorisation touristique pour mettre en valeur différents éléments remarquables du patrimoine de la commune. Ces fiches ont été faites en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. En vue de rendre vivants ces lieux, nous proposons plusieurs textes portant sur des personnes fictives ou réelles les ayant habités ;
 - un document «*Saint-Clair, Histoire d'une renaissance*», retraçant toutes les étapes de la restauration de l'église jusqu'en 2022, et des actions entreprises depuis. Ce document dans sa version de février 2022 retraçait les étapes de la restauration. Dans sa réédition de septembre 2025 il est complété par une description des actions entreprises depuis.
- Chaque manifestation est annoncée sur la Carte Collaborative du Patrimoine de la Drôme et le programme de l'année y est affiché ; elle est annoncée aussi à l'Office de tourisme Sisteron-Buëch (Aurélié Maitre), au Syndicat d'Initiative Pays de Lure en Haute-Provence (Cathy

Chaland), à La Tribune de Montélimar (Sophie Recolin), et sur les réseaux d'Emmanuelle Bernard.

- Pour chaque manifestation nous faisons une affiche (affichée en plusieurs lieux stratégiques), un petit livret (donné à l'entrée), un texte d'annonce (envoyé aux adhérents et amis) et un billet d'après concert (envoyé aux adhérents et amis).

3) Aménagement/Achat de matériels

- Aménagement de la sacristie pour pouvoir être utilisé en tant que vestiaire, avec pose d'un miroir avec table, chaises et portant pour habits.
- Projet d'aménagement pour y ranger notre matériel (pose d'étagères).
- Projet d'installation de toilettes sèches dans la pièce au-dessus de la sacristie. C'est une demande de plus en plus fréquente de la part des artistes femmes lors des concerts.
- Projet d'aménagement du « Petit Jardin » à l'ouest de l'église ; les travaux ont commencé et nous devrions pouvoir commencer les plantations en novembre.
- Projet d'aménagement du terrain au nord de l'église avec réalisation d'un « théâtre de verdure » ; une demande de subvention auprès du département doit être faite. Ce projet est mis en concurrence par la mairie avec un projet consistant à étendre le cimetière sur cet espace.

Il est précisé que pour faire des travaux dans l'église il faut en demander l'autorisation à la paroisse.

4) Subventions

- En septembre 2023 nous avons demandé une subvention de 2 500 € au département de la Drôme dans la rubrique *Culture et Patrimoine*. Il nous a été alloué 1 500 € au printemps 2024 ; En septembre 2024 une nouvelle demande de subvention (1 500 €) a été faite pour 2025 et elle nous a été allouée ; En septembre 2025 une nouvelle demande de subvention (1 500 €) a été faite pour 2026 ; nous aurons la réponse au printemps 2026.
- La commune donne chaque année entre 600 et 700 € aux associations de la commune. Ces 2 dernières années (2024 et 2025) cette subvention n'a pas été donnée. Il semble qu'il va en être de même pour 2026.
- Nous avons obtenu en 2024 une subvention de 3 000 € de la Région ARA dans la rubrique « CULTURE ET RURALITE 2024, Aide à la transmission, à l'action culturelle et territoriale, à la langue française et aux langues de France ». Nous avons refait une demande d'une aide de 3 000 € en octobre 2025. Nous aurons la réponse au printemps 2026.

Mr le maire Jean Noël explique les raisons pour lesquelles la subvention n'a pas été donnée en 2024 et 2025, mais ne confirme pas qu'elle ne sera donnée en 2026.

5) Adhésions/Dons

- En plus des adhésions nous recevons chaque année des dons (espèces) pour lesquels nous délivrons un reçu permettant d'avoir un crédit d'impôts. Il existe aussi la possibilité de faire ça pour les « dons en nature ». Nous proposons de faire un crédit d'impôt (pour 2025) de 1 250 € environ pour « don en nature » à Simon Pasero qui nous fait gracieusement depuis le début les affiches des concerts. En 2025 il a fait 5 affiches, chacune évaluée à 250 €.
- Il nous a été donné cette année une belle statue en bois de Bernadette Soubirou, que nous avons installée dans une niche.
- Mr Murielle Morro nous a donné aussi une « ancienne porte en bois » que son père avait trouvé dans le jardin du presbytère. Il s'agit certainement d'une ancienne porte de tabernacle de l'église. Elle est exposée sur l'autel de saint-Clair.

Mr Stéphane Ligier, curé, nous met en garde : les dons en nature doivent avoir un caractère religieux (tableaux, statues, ...), et il faut savoir les refuser pour ne pas être obligé de tout accepter.

Il rappelle aussi que, en tant que locataire de l'église, il devrait avoir une clef de l'église, et même qu'il devrait être le seul à en avoir. Une clef de l'église lui est remise par Mr le maire.

Selon la loi, la mairie n'a pas à ouvrir l'église sauf pour alerter la population en cas de danger. On ne doit pas déplacer d'objets (confessionnal, bancs, ...) sans en voir demander l'autorisation à la paroisse.

L'inventaire réalisé en 1905 devrait pouvoir être retrouvé.

Mr le curé rappelle que, s'adossant au programme d'activité de la commune, il peut organiser des messes (fête votive, épiphany, etc.). Le président, intéressé par cette remarque, mentionne que l'association est favorable à davantage de manifestations culturelles.

Concernant les Journées Européennes du Patrimoine, Jeanne trouverait judicieux de les organiser en lien avec les communes voisines (Chateaufort-Miravail, Lange, Saint-Vincent).

Ce rapport d'activités est validé à l'unanimité.

Bilan financier

Le trésorier nous présente le bilan détaillé dont une synthèse suit.

Ce bilan fait apparaître en septembre 2025 un solde positif total de 4 890,28 € sur le compte courant.

Le compte épargne fait apparaître un solde positif de 3 552,27 €.

Concernant l'organisation des manifestations culturelles, nous avons en 2025 un déficit de 989,54 €, à partager avec Les Sentiers d'Ar' Lire qui est coorganisateur de ces manifestations.

En tant qu'association à but non lucratif il est nécessaire de réinvestir nos avoirs dans différentes actions.

	Recettes	Depenses
Solde	3 632.42	
Adhésions	1 095.00	-65.00
Dons	657.60	-130.00
Cachets		-3 949.94
Entrées	2 220.00	
Frais de bouche		-13.38
Hébergement et collations Artistes		-100.00
Subventions	4 500.00	
Affiches et livrets		-300.00
Equipements mobilier		-111.01
Frais de fonctionnement		-64.10
Assurance		-128.22
Dépôts espèces /CC	2 290.00	-2 290.00
Virement CC LIV A		
Interets		
Participation AR'LIRE concerts		
Frais bancaires		-33.05
Divers y/c loc Piano		-790.04
Participation refection statues		-1 530.00
Total	10 762.60	-9 504.74
	14 395.02	
SOLDE 2025	4 890.28	

Ce bilan financier est validé à l'unanimité.

Rapport moral

Qu'est-ce qu'un rapport moral ? c'est le document qui rappelle les principes légaux et déontologiques que l'association s'engage à respecter. Par exemple on y parlera du climat et de l'ambiance de travail. Pour les principes statutaires et légaux on rappelle la loi 1901 sur les associations, celle de la séparation des rapports entre l'église (la paroisse) et l'état (la commune) de 1905.

Pour les engagements, ceux qui relèvent du rapport avec les bailleurs de fonds (subventions reçues par le biais de la Région, du Département et du ministère de la Culture) obligent l'association à faire bénéficier aux habitants tous les travaux et toutes les actions rendues possibles grâce aux impôts des habitants de la France.

Stéphane Ligier, curé de la paroisse, expose avec clarté et simplicité les règles à respecter selon la loi : la commune est propriétaire ; la paroisse locataire. Toutes les personnes qui souhaitent mener des actions, culturelles ou cultureelles, doivent s'adresser au curé qui accorde ou non l'autorisation de leur réalisation. Ainsi la commune ne peut décider seule d'ouvrir l'église. Le maire qui possède une clef ne doit s'en servir que dans le cadre d'alerte à la population pour faire sonner les cloches !

L'objectif de l'association, reconnu par le prix Sésame 2024, consiste à créer et maintenir le lien social entre les villageois, y compris ceux des communes environnantes, en proposant des manifestations de haute qualité esthétique à ces personnes éloignées des centres culturels urbains (théâtre, salle d'exposition, salle de concerts, ...). L'ambition est de faire prendre conscience de ce que représente le travail des artistes qui s'expriment devant un public et de rendre l'art vivant. Un des enjeux est d'initier les plus jeunes en proposant des tarifs gratuits pour les moins de 18 ans et de permettre des contacts directs avec les artistes. L'espoir est d'inciter des familles désireuses de s'éloigner des centres urbains à découvrir ce qu'il est possible de trouver dans un espace rural aussi modeste que le nôtre.

Ces objectifs imposent à l'association de développer un climat d'ouverture et d'échanges, et de s'opposer à tout repli sur soi, ou entre soi, qui laisserait supposer que l'association est propriétaire de ce site du fait de ses efforts de restauration passés. Sont accueillis tous ceux qui participent en donnant quelques coups de main à telle ou telle occasion, qui font l'effort de se déplacer jusqu'à l'église pour découvrir, ou redécouvrir, des musiques venues du passé ou des œuvres contemporaines, qui participent aux échanges avec les artistes au cours au moment dit du « verre de l'amitié ». L'association les remercie pour cette participation.

Des indicateurs positifs :

- des publics présents, toujours très attentifs à la grande joie des artistes qui le soulignent ;
- des adhérents fidèles ;
- des demandes émanant d'artistes souhaitant s'inscrire au futur programme ;
- des bénévoles qui offrent spontanément leurs services en toute simplicité.

Un indicateur négatif : un conseil d'administration qui se réunit de manière souvent incomplète et qui laisse un petit groupe de 4 personnes effectuer toutes les tâches importantes.

L'association fait le souhait que tout se poursuive dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec nos partenaires que sont Ar'Lire, Les Amarines, la Fondation du Patrimoine, la SSMAD, et la commune, le département et la région à travers leur service.

Mr le curé propose de s'inscrire dans un « comité de concerts » afin d'amortir les couts de déplacement des artistes qui œuvrent dans l'espace paroissial. Il rappelle qu'il souhaite s'adosser au calendrier des animations pour officier pour toutes propositions à caractère cultuel et culturel.

Ce rapport moral est validé à l'unanimité.

Manifestations 2026

Le programme des manifestations pour 2026 est bouclé (voir document joint) :

- Un concert du **Double Scotch Trio (Jazz Manouche)** le 11 avril 2026 à 18h, avec un répertoire inspiré de Django Reinhard ;
- Une concert **Bel Canto à Napoli (Patrick Arnaud)**, le 23 mai 2026 à 18h ;
- Un concert du **Des valets de Chœur** le 4 juillet 2026 à 18h, avec au programme des chants religieux et profanes du monde entier ;
- Un concert de l'**Orchestre de Chambre de la Drôme**, le 5 septembre 2026 à 18h, qui réunit des musiciens autour d'un projet de valorisation des jeunes talents et de maillage du département de la Drôme par la culture ;
- Un concert du groupe **Mountain Gospel**, le 31 octobre 2026 à 18h, avec un répertoire inspiré du Golden Gate Quartet.

Le cachet total des artistes pour l'ensemble de ces manifestations est évalué à 3 850 €, sans prendre en compte les frais annexes (affiche, frais de bouche, etc.). On prévoit en moyenne 50 entrées par concert, soit un gain par les entrées payantes de 2 500 €. Notre déficit estimé de 1 350 € sera donc couvert par la subvention 2026 (si nous l'avons). Sinon ce déficit sera à partager avec Ar'Lire.

Par ailleurs nous avons déjà des propositions pour 2027 dont il faudra débattre :

- Exposition de peintures de Béatrice Hazard ; hébergement à prévoir (à la ferme) ; à prévoir pour printemps, début été ;
- Trio Yeram, 600 €, à prévoir au printemps ;
- Duo Hoza, 700 €, pas de date encore ;
- Groupe Somos, 1000 €, contact en cours ;
- Duo Azarak, contact en cours.

Crèches 2026

Pour ce Noël 2025 plusieurs crèches et nativités seront installées à l'église Saint -Clair, par le soin de bénévoles de l'association :

- Une crèche provençale avec des santons en argile peints prêtés par René avec en fond le hameau de La Bégüe ;
- Une crèche dite Galiléenne avec des santons habillés de 1m environ ; les santons sont fabriqués par Jean et habillés par Rolande à partir de tissus fournis par les bénévoles ; chaque année quelques santons lui sont ajoutés ;
- Une crèche provençale à partir de santons habillés donnés par des bénévoles ;
- Une crèche malgache composée de petits santons en bois prêtée par des bénévoles ;
- Une nativité fournie par Emmanuelle Bernard, céramiste.

Elles seront visibles un samedi sur deux, de 14 h à 16 h 30, à compter du 6 décembre et jusqu'au 31 janvier 2026. D'autres dates d'ouverture pourront être proposées en fonction de la disponibilité des bénévoles. Nous communiquerons à ce sujet dès que possible.

Le samedi 3 janvier 2026 à 15 h une messe sera dite par Stéphane Ligier, curé de la Paroisse de Sisteron. Cette célébration sera suivie d'un goûter offert par les bénévoles de l'association à l'occasion de l'Épiphanie.

Cette année encore la ronde des crèches devrait se dérouler et proposer à ceux qui le souhaitent un pèlerinage entre les différentes églises du secteur. Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Renouvellement éventuel du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration actuel est composé de 10 personnes dont 3 sont démissionnaires. Quatre personnes (Nabot Anne, Nabot Pierre, Bernard Sabrina, Bernard Philippe) acceptent d'intégrer le conseil, leur candidature est mise au vote.

Leur candidature est acceptée à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration serait donc composé de 11 membres : Chantal Casanova, Evelyne Pasero, Jean Kokinopoulos, Jean Noël Pasero, René Wierschowski, Robert Pasero, Rolande Kokinopoulos, Anne Nabot, Pierre Nabot, Sabrina Bernard, Philippe Bernard.

Ce nouveau conseil va se réunir juste après l'assemblée pour composer le bureau.

Questions diverses

Roger demande que soit listées toutes les tâches qui sont à faire tout au long de l'année. Un fichier listant ces tâches va être réalisé et transmis à tous, pour permettre aux personnes désireuses d'aider l'association de s'inscrire pour telle ou telle d'entre elles.

Mr le curé nous informe que vers le 20 décembre, La Lumière de la Paix de Bethléem, portée par les Scouts de France, devrait être à Sisteron. N'est-il pas possible de les contacter pour la faire venir à Montfroc ?

Renouvellement des adhésions

L'adhésion est maintenue à 15 €.

Il est rappelé que tout membre du bureau doit être adhérent à l'association.

Fin de la séance : 12h30.

Evelyne Pasero, *secrétaire*